

⊕.×⊠⊠⊠⊠⊠ | ⊠⊠⊠⊠⊠⊠⊠
⊕.⊠.⊠.⊠.⊠ | ⊕⊠.⊠.⊠.⊠.⊠ :⊠⊠⊠⊠⊠⊠
:⊠⊠⊠⊠ | ⊕⊠⊠⊠⊠:⊠:⊠⊠
.⊠⊠⊠⊠ | ⊠.⊠⊠.⊠



المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
صندوق المقاصة
0020-0038

9 MARS 2020

DECISION D'ANNULATION DE
L'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES POUR LA CAISSE DE
COMPENSATION LOT UNIQUE -

LE DIRECTEUR DE LA CAISSE DE COMPENSATION

- Vu le Décret n° 2-12-349 du 08 jourmada aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 3 juin 2019 ;
- Vu le dahir n°1-03-195 portant promulgation de la loi 69-00 relative au contrôle Financier de l'Etat sur les entreprises publique et autres organismes.
- Vu l'appel d'offres ouvert sur offre de prix N° 01/2020 du 26 mars 2020 ;
- Vu la publication de l'appel d'offres ouvert sur offre de prix N° 01/2020 dans les journaux :
 - Aujourd'hui le Maroc n°4594 du 02 mars 2020
 - Akhbar El Yaoum n°3131 du 02 mars 2020
- Vu la mise en ligne du dit dossier d'appel d'offres au portail marocain des marchés publics le lundi 02 mars 2020 ;
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 relatif aux marchés publics qui stipule que l'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quelque soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres ;
- Vu l'alinéa (b) du paragraphe 1 de l'article 45 qui stipule que l'autorité compétente peut annuler l'appel d'offres lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
- Vu la circulaire n°1/20 du Ministère de l'Economie et des Finances et de la réforme de l'Administration en date du 16/03/2020 relative aux mesures préventives de lutte contre le risque de propagation du coronavirus dans les administrations publiques, les communes territoriales et les établissements publics et les entreprises publiques notamment celles visant à limiter les afflux et à éviter les rassemblements ;

DECIDE

Article unique :

L'appel d'offres n°1/20 relatif à l'achat de licences informatiques pour la Caisse de Compensation -lot unique - est annulé.



Directeur de la Caisse
de Compensation
Signé : CHAFIQ BELRHAI